



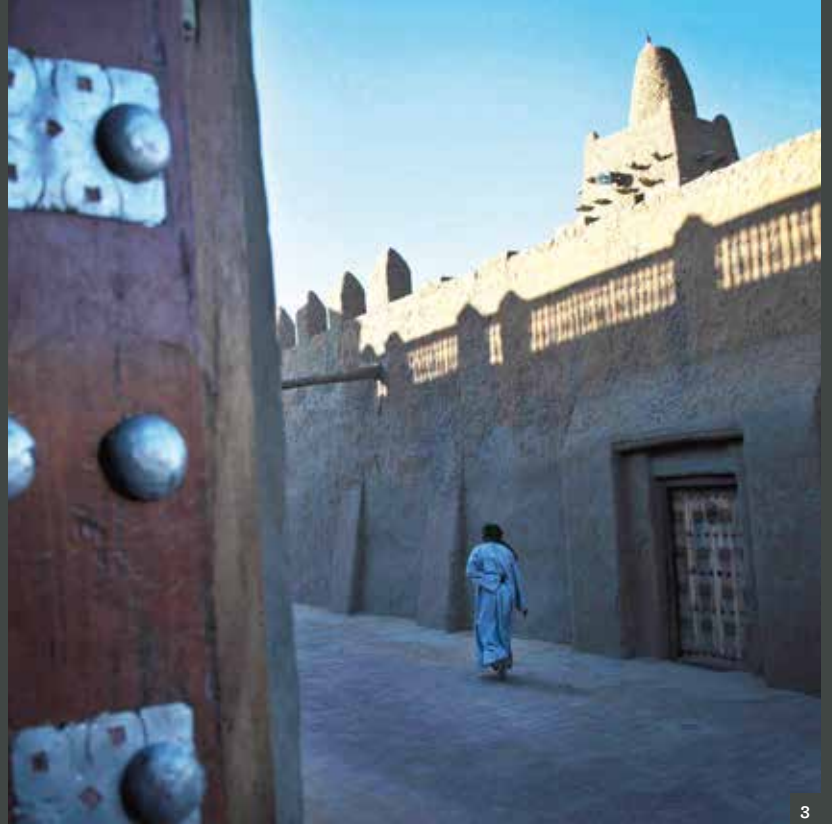
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



L'ACTION DE L'UNESCO POUR LA PROTECTION DE LA CULTURE EN TEMPS DE CRISES



UNITE4HERITAGE



“

La culture est davantage qu'un patrimoine de monuments et de vieilles pierres – la culture est ce que nous sommes. Elle est porteuse de valeurs universelles et reflète les multiples visages de notre humanité commune.

La culture est une source inépuisable d'imagination, de mémoire et d'appartenance collective. C'est une source de résilience, de bien-être et de cohésion sociale. C'est une force de redressement, de créativité et d'innovation.

Quand la culture des peuples est menacée, quand leur patrimoine est délibérément attaqué, quand leurs droits culturels sont atteints, nous devons répondre avec d'autant plus de culture, plus de savoir, plus d'unité. Quand la culture est en première ligne des crises, elle doit être à l'avant-garde du redressement et de la consolidation de la paix.

Le développement ne peut être durable sans culture et la paix ne peut être stable sans le respect de la diversité culturelle et de la liberté artistique.

Protéger la culture et le patrimoine, c'est protéger les peuples. C'est cela que défend l'UNESCO.”

Irina Bokova,

Directrice générale de l'UNESCO



8

(1) Vue du site du patrimoine mondial de la Citadelle Laferrière, Haïti. © Elke Selter

(2) Vue du site du patrimoine mondial de la Vieille ville de Sana'a, Yémen.
© UNESCO/Maria Gropa

(3) Tombouctou, 5 décembre 2013 – Un habitant marche le long de la mosquée de Djingareyber, l'une des trois mosquées du site du patrimoine mondial de Tombouctou, Mali.
© MINUSMA/Marco Dormino

(4) Des enfants participent à un événement dans le cadre de la campagne #Unite4Heritage à Ramallah, Palestine.
© UNESCO

(5) La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, avec des étudiants lors du lancement de la campagne #Unite4Heritage à l'Université de Bagdad en Iraq, le 28 mars 2015. © UNESCO

(6) Site du patrimoine mondial de Leptis Magna en Libye. © UNESCO

(7) Participants à un événement à Gaza dans le cadre de la campagne #Unite4Heritage.
© UNESCO/Motaz Alaaraj

(8) © UNESCO



1



2

DÉFIS ACTUELS

Un nombre croissant d'**attaques systématiques et délibérées** dans de nombreux conflits à travers le monde prend pour cibles directes le patrimoine et le pluralisme culturels. L'UNESCO et ses partenaires sont appelés à y répondre. La culture est particulièrement vulnérable au **dommage collatéral**, au **pillage** et à la **destruction intentionnelle**, qui sont aujourd'hui souvent combinés avec la **persécution d'individus en raison de leur appartenance culturelle, ethnique ou religieuse**, et le déni de l'identité d'autres communautés, sous la forme d'un véritable « nettoyage culturel ».

La nature évolutive des conflits contemporains d'inter à intra-étatiques constitue un défi important pour l'ordre mondial actuel qui s'est construit sur des traités et des accords internationaux. Des acteurs armés non-étatiques remettent en cause les gouvernances internes et considèrent le plus souvent qu'ils ne sont pas tenus de se soumettre aux décisions adoptées au niveau international. Ces conflits portent atteinte à la culture et représentent un défi nouveau pour des organisations comme l'UNESCO, dont les programmes sont fondés sur des conventions internationales signées par des Etats.

Par ailleurs, les conflits n'ont plus d'échéances clairement définies, mais engendrent des **urgences humanitaires complexes** et prolongées. Les luttes de pouvoir continuent même après la signature des accords de paix, menaçant les équilibres fragiles et déplaçant de larges parties de la population qui dépendent de l'aide humanitaire. L'absence d'une phase post-conflit clairement déterminée et le nombre important de conflits prolongés pouvant escalader à tout moment nécessitent un **engagement durable** de la part de la communauté internationale. Cet engagement concerne autant la fourniture d'aide humanitaire élémentaire que les responsabilités de protection, y compris la sauvegarde des droits culturels.

De plus, les richesses du patrimoine culturel, y compris immatériel, sont de plus en plus touchées par les catastrophes naturelles à travers le monde, celles-ci résultent d'une variété de facteurs dont les **risques naturels et induits par l'homme** ainsi que le **changement climatique**.



3



4

L'IMPORTANCE DE LA CULTURE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

La culture et le patrimoine, expressions de l'identité des populations et dépositaires de mémoire et de savoirs traditionnels, sont les composantes essentielles de l'identité et du capital social d'une communauté. Promouvoir le respect de la diversité culturelle est indispensable pour **prévenir l'extrémisme violent**, faciliter les **dialogues constructifs et l'inclusion** et entretenir la **paix durable**.

L'importance de la culture dans la vie des communautés et des individus fait de sa continuité un instrument puissant pour renforcer la **résilience**, servant de base au **redressement** durable. De même, la réhabilitation du patrimoine peut contribuer à panser les plaies de la guerre et des catastrophes naturelles, permettant aux communautés de recouvrir un sentiment d'**espoir**, de **dignité** et d'**autonomie**. En tant qu'expressions visibles d'un terrain d'entente entre communautés, la culture peut constituer un outil puissant pour la **réconciliation** et la **cohésion sociale**.

Les artistes et les institutions culturelles jouent un rôle essentiel pour assurer la liberté d'expression, promouvoir la diversité culturelle et favoriser le dialogue inclusif. Les expressions culturelles constituent également des outils appropriés pour gérer la détresse psycho-sociale et réconcilier les communautés.

En protégeant le patrimoine culturel et en promouvant le pluralisme culturel dans les situations d'urgences, l'UNESCO contribue à la **protection des droits de l'homme**, à la **prévention des conflits** et à la **consolidation de la paix**, à la **défense du droit humanitaire international** ainsi qu'au **renforcement de la résilience au sein des communautés**.



5

- (1) Morceaux d'une frise détruite à la mosquée de Mizran à Tripoli, Libye. © UNESCO
- (2) La colonnade au site du patrimoine mondial de Palmyre, en Syrie, en avril 2016. © UNESCO
- (3) Manuscrits brûlés à Tombouctou, au Mali. © UNESCO/Lazare Eloundou
- (4) A Tombouctou, au Mali, l'UNESCO a collaboré avec les citoyens et les associations locales de maçons pour mener à bien la reconstruction de 14 des 16 mausolées inscrits sur la liste du Patrimoine mondial qui avaient été délibérément détruits en 2012 par des groupes extrémistes violents. © UNESCO/Emmanuelle Hernandez
- (5) Temple endommagé à Swayambunath, Kathmandu, Népal, après le tremblement de terre du 25 avril 2015. © Christian Manhart

L'UNESCO EN ACTION

L'UNESCO a une longue histoire d'interventions pour la protection et la réhabilitation du patrimoine culturel touché par les conflits ou les catastrophes naturelles. Elle a mené de nombreuses campagnes internationales de sauvegarde partout dans le monde. Les attaques sans précédent contre la culture et le patrimoine, notamment au Moyen-Orient, ainsi que le nombre croissant de catastrophes naturelles appellent à de nouvelles approches, plus efficaces pour relever ces défis.

Une nouvelle stratégie

La 38^{ème} Conférence générale de l'UNESCO a adopté, en novembre 2015, une *Stratégie pour le renforcement de l'action de l'organisation en matière de protection de la culture et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé*. Elle s'appuie sur les six conventions culturelles dont l'UNESCO est dépositaire, renforçant les capacités opérationnelles et favorisant les synergies entre elles, afin de remplir les deux objectifs suivants :

- Renforcer la capacité des États membres à prévenir, atténuer et surmonter la perte de patrimoine et de diversité culturels faisant suite aux conflits ; et
- Intégrer la protection de la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de construction de la paix.

de rassembler un large panel d'acteurs issus de différents secteurs professionnels afin de renforcer les efforts de protection du patrimoine culturel.

Ceci inclut le renforcement de notre coopération avec nos partenaires traditionnels ainsi que le développement de nouvelles formes de coopération au-delà du secteur de la culture, comme le secteur humanitaire ou celui de la sécurité.

Forte de ses soixante-dix ans d'expérience, à travers la *Stratégie* et grâce à de nouveaux partenariats, l'UNESCO entend donner une application concrète à sa mission première qui est «d'élever les défenses de la paix dans les esprits des hommes» par la culture, démontrant par là-même le potentiel extraordinaire de la culture pour contribuer à la paix et à la sécurité.

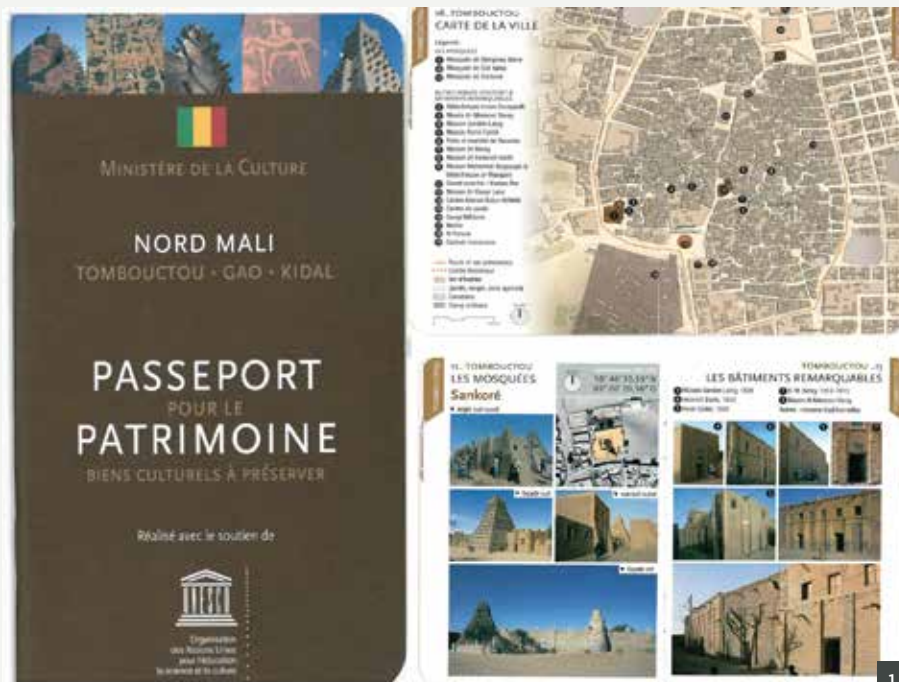
La réponse de l'UNESCO aux situations de crises

Les actions de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et la promotion de la diversité culturelle dans les situations de crises s'articulent autour de trois types d'activités :

- Le plaidoyer et la sensibilisation ;
- La documentation et le suivi ;
- Le renforcement des capacités et l'assistance technique.

Agir en Coalition mondiale

La *Stratégie* encadre également la mobilisation entreprise dans le cadre de la **Coalition mondiale «Unis pour le patrimoine»**, lancée en juin 2015 par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova. Son but est





2



3



Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)



Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)



Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)



Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)



Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)



Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

(1) En réponse au conflit armé que connaissent les régions nord du Mali, l'UNESCO, en collaboration avec la Direction Nationale du Patrimoine Culturel du Mali et le Centre international de la construction en terre (CRAterre), a réalisé un « Passeport pour le patrimoine ». Il fournit des informations détaillées sur la localisation et l'importance des biens culturels et vise à sensibiliser les forces armées, les ONGs, la Communauté internationale ainsi que les populations locales sur la nécessité de protéger ces sites du patrimoine. © UNESCO

(2) Activité de recouvrement conjointe entre l'UNESCO, la MINUSTAH, l'ICCROM et le Smithsonian Institute au Centre d'Art effondré de Port-au-Prince, Haïti, en 2010. © Elke Selter

(3) Activités d'urgence de l'UNESCO mises en œuvre à Bamiyan, Afghanistan, pour la réhabilitation de la falaise et des niches après la destructions des deux statues de Bouddhas en 2001. © Claudio Margottini

L'UNESCO protège
le droit à la culture
et assure le plein
exercice des droits
culturels.

CULTURE ET DROITS DE L'HOMME

Inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le respect des **droits culturels**, y compris la sauvegarde de la culture, doit être intégré dans les réponses humanitaires aux situations de crise. Au-delà de la destruction physique du patrimoine culturel, il ne faut pas négliger l'énorme impact humain des violations des droits de l'homme, notamment le droit à la culture, le droit d'apprécier, de développer et d'accéder à une vie et une identité culturelles, le droit à l'éducation, le droit de rassemblement ainsi que la liberté d'expression.

La Directrice générale de l'UNESCO a utilisé le terme de « **nettoyage culturel** » pour décrire la destruction délibérée du patrimoine culturel combinée à la persécution d'individus pour des raisons culturelles et religieuses.

Plus de 60 millions de personnes ont été **déplacées** par les conflits. Beaucoup d'entre elles souffrent du ciblage direct de leurs références culturelles et souvent d'un **accès restreint à la culture**, leur refusant l'exercice de leurs droits culturels. Face aux immenses difficultés auxquelles elles sont confrontées, les populations de réfugiés et de personnes déplacées ont tendance à puiser dans leur patrimoine culturel immatériel en tant que source de résilience sociale et psychologique. Dans le même temps, leur patrimoine culturel immatériel est menacé, notamment à cause de la fragilisation des communautés et des familles. Leur capacité à accéder et à apprécier la culture ainsi que leurs droits culturels doit être garantie dans ces circonstances, afin de les aider à faire face au stress psychologique lié au déplacement forcé et d'assurer leur bien-être ainsi que leur adaptation et leur installation dans le nouvel environnement d'une communauté hôte. Ainsi, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel requiert de ses Etats parties de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur [leur] territoire ».

Les **artistes**, en particulier, peuvent jouer un rôle prépondérant pour assurer la jouissance de la vie culturelle par tous, car ils font parties des membres de la société

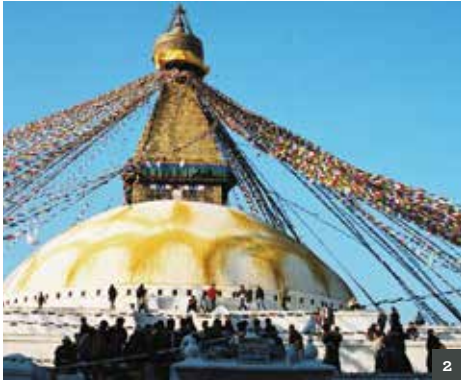
les plus dynamiques, engagés et libres de leurs opinions. Soutenir leur droit à la liberté d'expression, c'est renforcer leur rôle de catalyseurs du changement social, les aidant ainsi à lutter contre l'exclusion et l'inégalité, à imaginer un avenir nouveau et à rétablir l'espoir. Ainsi, plaider pour les droits des artistes doit faire partie intégrante de toute stratégie de lutte contre le nettoyage culturel et les défis du déplacement forcé.

(1) Activité de théâtre à Port-au-Prince, Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. © Elke Selter

(4) Rassemblement pour le festival Indra Jatra à la place Hanuman Dhoka à Kathmandu, Népal, qui fait partie du site du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu. © UNESCO

(5) La place Hanuman Dhoka, qui fait partie du site du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu, après le tremblement de terre du 25 avril 2015. © UNESCO





2 Les monuments du site du patrimoine mondial de la Vallée de Katmandu, au Népal, jouent un rôle primordial dans le quotidien de milliers de personnes. Ils représentent des portails où se rejoignent les cieux et la terre et où il est possible pour tout un chacun de se rapprocher de leurs déesses et de leurs dieux, afin de communier avec eux. En tant que patrimoine religieux vivant de valeur immatérielle, les sites endommagés du Népal feront l'objet d'un programme majeur de protection et de conservation. © UNESCO



3 Désignée Ville créative UNESCO en 2014, Jacmel en Haïti est connue pour son riche patrimoine, son carnaval rayonnant et son savoir-faire singulier en matière d'art et d'art populaire. Suite au séisme du 12 janvier 2010, Jacmel a investi dans sa renaissance par la promotion de la culture, des traditions, de l'art et de l'artisanat. Le Carnaval de Jacmel, dont la créativité et l'originalité sont reconnues exceptionnelles, est la matrice du développement créatif de la ville. La peinture, la sculpture et les masques géants en papier mâché, profondément ancrés dans les traditions locales, sont source de sens et d'appartenance et pourvoyeurs d'emplois et d'amélioration de la qualité de la vie au sein de la communauté. Chaque année, le carnaval réunit le savoir-faire des créateurs et des artisans en collaboration avec de nombreuses associations professionnelles d'artisanat et d'arts populaires. Dans un effort de facilitation de l'accès à la culture après le tremblement de terre, l'UNESCO a également soutenu des activités théâtrales faisant référence aux traditions locales, dans des camps de déplacés internes sur tout le territoire d'Haïti. © UNESCO/Anna Giolitto



La culture peut être motrice d'inclusion et faciliter le dialogue entre les individus et les communautés. Elle permet d'adopter différentes perspectives et d'identifier des terrains d'entente.

(1) Des gens dansent à un festival de la diversité culturelle à Wau, Etat du Bahr el Ghazal occidental, Sud Soudan, en 2012. © Elke Selter

(2) Devant le mausolée de Khwaja Sabz Push à Bamiyan, Afghanistan, après sa restauration avec le soutien de la Suisse. © UNESCO/Bert Praxenthaler

(3) Numérisation des manuscrits de Tombouctou, Mali, par l'ONG SAVAMA-DCI, dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine culturel de la ville en partenariat avec l'UNESCO.

© MINUSMA/Marco Dormino

(4) Crépissage de la mosquée de Djenné, Mali. © MINUSMA/Sophie Ravier

LA CULTURE, FORCE DE PRÉVENTION DES CONFLITS ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

La culture a la capacité unique de rassembler autour d'un **dialogue inclusif**. Au cours des dix précédentes années, l'UNESCO a promu des programmes et des initiatives qui utilisent les expressions culturelles, les arts et le patrimoine pour inciter au dialogue et connecter entre elles les différentes communautés et populations. Le patrimoine culturel, l'identité et la vie culturelle offrent une légitimité à la gouvernance locale collective et participative et sont au cœur de la paix durable et des sociétés inclusives. Les cultures distinctes ainsi que les institutions et autorités traditionnelles devraient donc être vues comme une **ressource pour la prévention des conflits, les processus de consolidation de la paix, ainsi que le savoir, la participation et une efficacité renforcée**.

En **situations d'urgences complexes**, la culture peut être un vecteur de **tolérance**, de **compréhension mutuelle** et de **réconciliation**, en **apaisant les tensions sociales** et en prévenant de nouvelles escalades vers des conflits violents. Le cinéma, la danse et le théâtre, par exemples, ont été utilisés pour faciliter la compréhension réciproque au sein de communautés de réfugiés d'origines diverses.

La prise en considération de la **diversité culturelle et le dialogue** sont les conditions préalables à la construction d'une société respectueuse et tolérante. Elles permettent de promouvoir la **tolérance** et de contrer les visions restrictives de l'identité culturelle qui peuvent menacer la stabilité. Un dialogue autour du patrimoine plus inclusif, allant au-delà des stéréotypes et incluant les communautés marginalisées est crucial pour consolider la paix.





3



4



5

5 Suite au conflit en Bosnie-Herzégovine et avec l'engagement des autorités locales pour la promotion de leur patrimoine culturel en tant qu'outil de dialogue interculturel, l'UNESCO a coordonné les efforts internationaux pour la reconstruction du Vieux Pont de Mostar en 2004. Aujourd'hui, le site du Patrimoine mondial du Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar est un symbole de réconciliation, de coopération internationale et de coexistence entre communautés culturelles, ethniques et religieuses diverses.

© Elke Selter



6

6 A Tombouctou, au Mali, l'UNESCO a collaboré avec les citoyens et les associations locales de maçons pour mener à bien la reconstruction de 14 des 16 mausolées inscrits sur la liste du Patrimoine mondial qui avaient été délibérément détruits en 2012 par des groupes extrémistes violents. Une cérémonie de consécration a été tenue en février 2016 pour célébrer la renaissance du patrimoine inestimable de la ville. La réhabilitation du patrimoine détruit de Tombouctou a servi tout autant à assurer la continuité des traditions culturelles anciennes de la ville qu'à commémorer et à permettre au peuple malien de surpasser les expériences traumatiques des pertes et du conflit.

©UNESCO/Clarisse Njikam

La culture est une cible. Elle est utilisée comme source de financement des conflits. La protection du patrimoine culturel est un enjeu important de sécurité internationale.

CULTURE, DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL ET SÉCURITÉ

En situations de conflit armé, les biens culturels sont protégés par le **droit humanitaire international** (DIH) coutumier. En accord avec l'article 8(2)(e)(iv) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, « le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques [...] pour autant que ces bâtiments ne soient pas des objectifs militaires » est un crime de guerre. La Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954 et ses deux protocoles (1954 and 1999) font également partie intégrante du DIH.

Après la reconnaissance, par la communauté internationale, du trafic illicite de biens culturels pouvant contribuer à **financer le terrorisme** en Iraq et en Syrie, l'UNESCO a mobilisé ses partenaires et plaidé avec succès un moratoire mondial sur le commerce de biens culturels iraqiens et syriens à travers la Résolution 2199 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, adopté le 12 février 2015 sous le Chapitre VII de la Charte des Nations-Unies. Cette résolution historique reconnaît le lien entre le trafic illicite de biens culturels et le terrorisme en tant que menace à la sécurité internationale.



1

1 Sous l'égide du Ministère de la Culture et du Tourisme italien, une force opérationnelle nationale d'experts du patrimoine culturel a été créée. A la demande de l'UNESCO, ses membres, dont des Carabinieri spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite, sont prêts à intervenir en soutien à la sauvegarde du patrimoine culturel menacé. Ces interventions peuvent être tout autant préventives qu'urgentes en situation de conflits armés et de catastrophes naturelles. © ANSA



2

2 Le pillage et le trafic illicite de biens culturels privent les populations de leur patrimoine et financent le terrorisme et les réseaux criminels. En tant que membre du Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme au sein de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations-Unies, et en coordination étroite avec ses partenaires tels qu'INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, l'UNESCO œuvre à réduire le trafic illicite en formant les officiers chargés des douanes et du respect des lois, en identifiant le commerce illégal et en saisissant des objets pillés en vue de leur restitution. © UNESCO



3

3 En coopération avec UNITAR-UNOSAT et d'autres partenaires, l'UNESCO documente les dommages au patrimoine culturel par images satellites, permettant ainsi d'atteindre des régions autrement inaccessibles. Cela aide à clarifier la situation sur le terrain, à déployer des interventions rapides là où elles sont urgentes et à planifier les futures réhabilitations. Tout cela se fait sur la base d'archives complètes des caractéristiques historiques, tout en incluant les communautés locales et leur compréhension des conséquences des destructions. L'image montre le site archéologique de Nimrud, soumis à la Liste indicative du patrimoine mondial de l'Iraq, le 7 mars 2015, avant sa destruction, et le 18 avril 2015, après sa destruction.

© CNES (2015), Distribution AIRBUS DS - Source : GeoStore/Airbus Defence and Space Satellite Imagery Analysis by UNITAR-UNOSAT



1 En Afghanistan, l'UNESCO œuvre depuis 2003 pour la sauvegarde du site du Patrimoine mondial « Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan ». Le site est le témoin de la destruction des deux statues de Bouddha par les Talibans en mars 2001. La construction prévue par l'UNESCO du Centre culturel de Bamiyan va permettre de promouvoir la compréhension interculturelle et la diversité culturelle. Il servira d'espace public où la société civile et le grand public se réjouiront de formations en artisanat et de magasins créant des emplois et générant des revenus. La restauration de sites historiques à Bamiyan permet aux communautés de profiter à nouveau de leurs droits culturels et de les développer. Elles peuvent s'appuyer sur le soutien apporté par le Centre culturel dans le domaine des arts et de la culture, l'institution permettant au public de rétablir et de se réappropriier les pratiques et traditions culturelles afghanes. Ses ressources culturelles aident Bamiyan à se relever des effets du conflit : membre du Réseau des Villes créatives de l'UNESCO, la ville organise des festivals culturels annuels tels que le Festival des Routes de la Soie et le Buzkashi et attire le plus grand nombre de touristes nationaux. Ici la citadelle islamique Shahr-e-Gholghola est restaurée avec le soutien de l'Italie. © UNESCO/ Mujtabah Mirzai



2 Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta met en œuvre le projet pour le « Renforcement de la résilience des populations côtières et insulaires face aux risques hydrométéorologiques et aux impacts du changement climatique » (StResCom) qui identifie et documente le savoir local et autochtone au sein des populations côtières et insulaires en rapport avec l'adaptation aux catastrophes hydrométéorologiques et au changement climatique en Indonésie, aux Philippines et au Timor oriental. Il développe aussi du matériel éducatif et de sensibilisation et des outils pour ces communautés, en intégrant le savoir local et autochtone à la science. Cette maison à Raimea, Covalima, Timor oriental, est construite en matériaux locaux et avec des techniques traditionnelles pour augmenter sa résistance face aux tempêtes. © UNESCO/UNTL

LA CULTURE POUR LA RÉSILIENCE ET LE REDRESSEMENT

Dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles, les **savoirs traditionnels** peuvent jouer un rôle de premier plan pour détecter rapidement les risques environnementaux tels que les sécheresses, les tremblements de terre ou les tsunamis. En combinaison avec d'autres connaissances scientifiques, les savoirs traditionnels renforcent la **résilience** des communautés face aux menaces environnementales, incluant le changement climatique.

Les communautés considèrent qu'il est prioritaire de s'occuper de la dévastation de leur patrimoine, par les catastrophes naturelles. Qu'elle s'inscrive dans des efforts locaux ou publics de grande envergure, la culture joue un rôle essentiel pour surmonter les **traumatismes** et **reconstruire** les communautés. Ceci peut se manifester par la création de mémoriaux ou de rites de commémoration, mais aussi par la reconstruction physique du patrimoine affecté.

La protection du patrimoine culturel vise avant tout à sauvegarder la culture vivante de l'humanité, à protéger les droits de l'homme et à garantir la dignité et les droits des générations passées et à venir. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir les communautés dans les efforts de reconstruction suite aux catastrophes. C'est également pourquoi la destruction intentionnelle et les violations des droits culturels sont considérées comme des facteurs aggravants dans les conflits armés, constituant des obstacles majeurs au dialogue, à la paix future et à la réconciliation.

La sauvegarde de la culture renforce la résilience et encourage la cohésion sociale, pour un redressement plus durable.



1

(1) Une femme interprète une danse traditionnelle lors de la première mission de l'UNESCO à Gao, Mali, le 11 février 2014, afin d'évaluer les dommages au patrimoine culturel de la ville. © UN Photo/Thierry Joffroy

(2-4) Visuel de la campagne #Unite4Heritage. © UNESCO

(5) Visuel de la campagne #Unite4Heritage. © Montse Marsé, Malcolm Browne, Jmencisom, GollyGForce (CC BY-SA 2.0)

(6) Visuel de la campagne #Unite4Heritage. © Terry Feuerborn, Michael Tapp, Steven Zucker, Pierre-Olivier Bourgeois (CC BY-SA 2.0)

#UNITE4HERITAGE (« Unis pour le patrimoine »)

#Unite4Heritage (« Unis pour le patrimoine ») est une campagne mondiale lancée sur les réseaux sociaux par la Directrice générale de l'UNESCO en mars 2015 à l'université de Bagdad. Elle vise en particulier à mobiliser les jeunes dans la région arabe. Elle a été développée en réponse aux attaques sans précédent contre le patrimoine et la diversité culturels qui ont touché cette région. Elle cherche à offrir des récits alternatifs à l'extrémisme violent et à la propagande sectaire. Elle vise à promouvoir une vision partagée du patrimoine de l'humanité pour encourager la citoyenneté mondiale, le dialogue interculturel, la tolérance et favoriser l'appartenance qui, lorsqu'elle fait défaut, est souvent à l'origine de la radicalisation. Elle est depuis devenue la principale conversation en ligne relative à la célébration et à la sauvegarde de la diversité et du patrimoine culturels.

Outre la construction d'une communauté en ligne, #Unite4Heritage met également en œuvre des activités et des événements sur le terrain, impliquant des jeunes de communautés locales à travers les bureaux hors-siège de l'UNESCO dans la région arabe.

Rejoignez la Coalition mondiale « Unis pour le patrimoine »

Si votre organisation est intéressée à s'engager directement auprès de l'UNESCO pour protéger la culture ou contribuer financièrement à notre travail dans les situations de crises, nous vous invitons à rejoindre la Coalition mondiale « Unis pour le patrimoine » !

La Coalition mondiale « Unis pour le patrimoine » vise à renforcer l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture en situations de crise en mobilisant le plus grand nombre d'acteurs, non seulement dans les secteurs de la culture et du patrimoine, mais aussi au sein d'organisations de sécurité et d'organisations humanitaires et gouvernementales, dans le secteur privé, la société civile et les médias. Ainsi, l'UNESCO peut plus efficacement protéger les biens culturels dans les situations d'urgence, en s'assurant que les droits culturels des réfugiés ou des déplacés sont respectés, tout en sensibilisant les jeunes quant à la valeur de la culture et de sociétés inclusives, ouvertes et plurielles.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à epr@unesco.org

Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO

Le Fonds d'urgence pour le patrimoine est un fonds multi-donateurs pour la protection du patrimoine dans les situations d'urgence. Il a été créé par l'UNESCO pour financer les activités et les projets permettant à l'Organisation d'assister ses Etats membres dans la protection du patrimoine naturel et culturel face aux catastrophes naturelles et aux conflits par la préparation et la réponse efficace aux urgences.

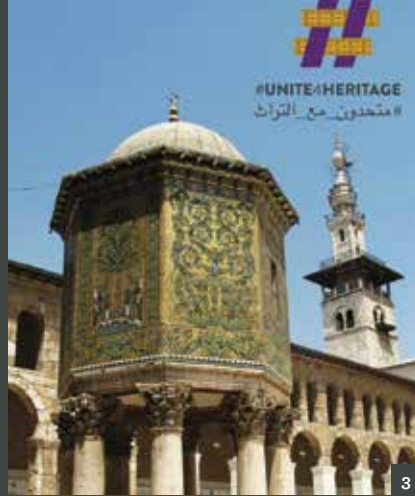


Contribuez en ligne sous www.unesco.org/donate/hef

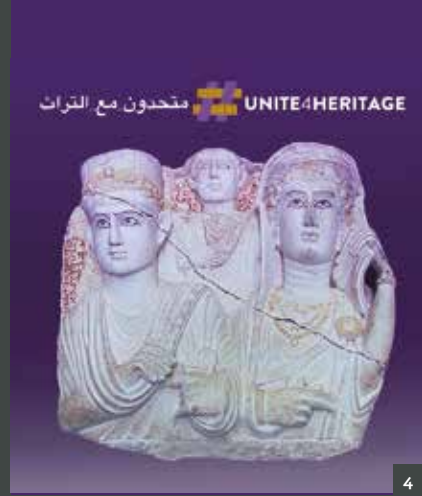




2



3



4



5



6



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

UNITÉ DE PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX URGENCES

7, place de Fontenoy
F-75352 Paris 07 SP
Tel. : +33 (0)1 45 68 45 18
epr@unesco.org

WWW.UNESCO.ORG